Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260127-DEL2026_12-DE

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 27 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Isabelle ETIEMBLE, Françoise GALLOUET, Karine MACE, Françoise HURSON, Amandine HARNAY, Valérie TRAISSAC, Marie-Noëlle MORISE, Laurence LEVEE Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Yves HINAULT, Sébastien BOUL, Philippe GUIGNARD, Yannick CHAPELAIN, Jean-Pierre REGNAULT, Yann HAMON
Absents excusés	Madame Béatrice REDON Messieurs Loïc JAMBOU (pouvoir donné à Eric TOULGOAT), Jean BELLEC (pouvoir donné à Marie-Noëlle MORISE)
Secrétaire de séance	Madame Sylvie GUIGNARD
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2026-12 **REGULARISATIONS D'ALIGNEMENTS RUE LAMARTINE AVEC MADAME MARLIN ET MONSIEUR ET MADAME CRETINON-ALLANO**

Rapporteur : Monsieur Guillaume HAMON, Adjoint à l'urbanisme, au patrimoine, à la sécurité, à l'environnement et au cadre de vie

A l'occasion des travaux engagés rue Lamartine, des accords de cession d'emprises d'alignement ont été conclu avec deux propriétaires, Madame MARLIN au n°6 et Monsieur CRETINON et Madame ALLANO au n°8. Ces emprises sont les suivantes :

Pour Madame Hélène MARLIN

N° parcelle	Localisation	Surface de la parcelle initiale	Surface de l'emprise concernée	Prix
BN n° 102p	6 rue Lamartine	821 m²	≈100 m²	Indemnités foncières selon forfait appliqué au % d'emprise (12,18 %) 41 m² x 5 € = 205 € 41 m² x 10 € = 410 € 18 m² x 30 € = 540 € **TOTAL = 1 155 €**

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260127-DEL2026_12-DE

Pour Monsieur William CRETINON et Madame Marjolaine ALLANO

N° parcelle	Localisation	Surface de la parcelle initiale	Surface de l'emprise concernée	Prix
BN n° 103p	8 rue Lamartine	885 m²	≈42 m²	Indemnités foncières selon forfait appliqué au % d'emprise (4,75 %) : 42 m² x 5 € = 210 € Indemnités de haies : 15 x 15 € = 225 € **TOTAL = 435 €**

Les surfaces définitives des emprises concernées seront déterminées par l'intervention d'un géomètre-expert dont les frais seront pris en charge par la Ville de Langueux.
Cette procédure sera réglée au moyen d'un acte administratif ou notarié, dont les frais seront supportés par la Ville.

Aussi, je vous propose :

- ⇨ d'approuver l'acquisition à Madame Hélène MARLIN d'une partie de la parcelle BN n° 102 pour une surface approximative de 100 m² aux conditions financières ci-avant précisées ;
- ⇨ d'approuver l'acquisition à Monsieur William CRETINON et Madame Marjolaine ALLANO d'une partie de la parcelle BN n° 103 pour une surface approximative de 42 m² aux conditions financières ci-avant précisées ;
- ⇨ d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur Eric TOULGOAT, 1er Adjoint, à signer l'acte de vente à intervenir, qu'il soit sous la forme administrative ou notariée ;
- ⇨ et de dispenser Monsieur le Maire, en application de l'article R 2241-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à la purge des privilèges et hypothèques susceptibles d'être inscrits sur l'immeuble acquis, le prix de vente étant inférieur à 7 700 €.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à la majorité des suffrages exprimés (Angélique STEUNOU absente au moment du vote).

Pour extrait conforme,
Langueux, le 28 janvier 2026

Le Maire,

Richard HAAS

COMMUNE DE LANGUEUX 22360

Le Secrétaire de séance,

Sylvie GUIGNARD